

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**La représentativité des milieux et la gouvernance,
des enjeux majeurs pour nos régions !**

Québec, le 13 novembre 2019 – L'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT) et la Commission scolaire de la Baie-James (CSBJ) ont uni leurs voix pour présenter le 12 novembre, à Québec, un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation, exposant les grandes préoccupations et les enjeux pour nos régions en lien avec le projet loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*. Elles recommandent que le gouvernement sursoie à l'adoption du projet de loi n°40 et procède à une consultation sur l'éducation et sa gouvernance scolaire. Elles demandent aussi que l'éducation soit reconnue comme un bien public qui concerne l'ensemble de la population.

Même si le modèle actuel n'est pas parfait, il fonctionne très bien et est performant. Alors, pourquoi ne pas l'améliorer plutôt que de faire table rase? En Abitibi-Témiscamingue, la progression de la réussite des élèves est de 4 % au cours des quatre dernières années. Plus spécifiquement, le taux de diplomation et de qualification par cohorte est passé de 71,4 % à 75,5 %. En ce qui concerne celui des élèves de la Commission scolaire de la Baie-James, il a connu une augmentation de 8 % en passant de 71,4 % à 77,9 %. Ces résultats sont le fruit des efforts de l'ensemble des acteurs du réseau de l'éducation et de l'engagement des élus scolaires à valoriser l'éducation ainsi qu'à mobiliser la communauté.

Sans nul doute qu'en région éloignée, les effets de ces efforts sont décuplés par le mode de gouvernance de proximité qui permet la flexibilité nécessaire pour s'adapter et réagir aux réalités des milieux. Par ailleurs, la réussite des élèves passe aussi par l'amélioration de leurs conditions de vie et les commissions scolaires sont aussi actives dans ce domaine. À preuve, citons les nombreuses ententes scolaires-municipales qui contribuent concrètement au développement économique, social, sportif et culturel des communautés. La démocratie scolaire, avec ses élus, a ainsi des impacts sur le développement des milieux.

La représentativité est également un enjeu majeur, puisque l'étendue du territoire et la dispersion de la population amènent des particularités locales et régionales. « L'Abitibi-Témiscamingue a des centres urbains entourés de petites localités dans un grand territoire de plus de 57 000 km². La CSBJ couvre, pour sa part, un immense territoire de 350 000 km² et, à l'exception des secteurs de Chapais et de Chibougamau, ses écoles sont éloignées les unes des autres, voire même très isolées. À titre d'exemple,

la localité de Radisson, avec 25 élèves de la maternelle à la 5^e année du secondaire, est située à 650 km de la localité la plus proche et à 1 000 km du centre administratif. Il est donc d'une importance capitale pour ces localités d'avoir un représentant élu qui va faire le lien entre la population et la Commission scolaire et qui pourra parler en leur nom et leur sera redevable », a présenté Mme Lyne Laporte-Joly, présidente de la CSBJ.

« Nous croyons que l'intention de ce projet est encore de centraliser les pouvoirs à Québec et non de laisser aux régions, aux commissions scolaires et à leurs élus, le pouvoir de prendre les décisions qui répondent aux besoins de leur milieu respectif, » a affirmé M. Gaétan Gilbert, président de l'ACSAT. Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue, plus de 65 % des écoles primaires et secondaires ont des indices de défavorisation élevés (8, 9 et 10), ce qui amène des défis particuliers. Il ajoute que « ce projet de loi est complexe et va canaliser énormément d'énergie dans nos milieux, énergie qui ne sera pas déployée sur les vrais enjeux que sont la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de nos régions. Des états généraux sont nécessaires pour décider de l'avenir de l'éducation au Québec. »

L'ACSAT et la CSBJ invitent le ministre à prendre une pause avec son projet de loi, d'être à l'écoute et de collaborer ensemble puisque l'éducation est un bien public qui concerne tous les Québécois et les Québécoises.

L'ACSAT regroupe cinq commissions scolaires : la Commission scolaire du Lac-Abitibi (CSLA), la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (CSRN), la Commission scolaire Harricana (CSH), la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT) et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB). Les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et la Commission scolaire de la Baie-James offrent des services éducatifs à près de 24 000 élèves, jeunes et adultes, dans plus de 110 établissements scolaires. Elles figurent parmi les plus grands employeurs de leur territoire. Les élu(e)s scolaires représentent une population de plus de 162 000 personnes, réparties sur un immense territoire de plus de 400 000 km².

- 30 -

Source et renseignements : Caroline Neveu, conseillère en communication
Tél.: 819 825-4220, poste 3013
Cel : 819 856-4453
neveu.caroline@csob.qc.ca